

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 20 mars 2025 à 18h

Date de convocation : 13 mars 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 52
Présents : 34 puis 31
Ayant donné procuration : 8

L'an DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le VINGT du mois de MARS à 18h, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. DIEUDONNE, Mme CALCARI-JEAN (jusqu'au point 2025-01), Mme RAU (jusqu'au point 2025-01) et Mme COGLIANDRO (jusqu'au point 2025-01)

Bronvaux : -

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI, M. CANTELE et Mme WAGNER

Moyeuvre-Grande : M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. SCHNEIDER et Mme THIBO

Moyeuvre-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : Mme SAVINO

Membres absents ayant donné procuration :

M. FAVIER à M. SCHWEIZER

M. MEOCCI à M. ROETTGER

Mme SPANIER à Mme WEIDER

M. BENABID à Mme CISAMOLO

Mme BENCI à Mme WAGNER

M. SCHONS à M. MATELIC

M. CORRADI à M. HEISER

M. VEGLIA à M. CALLIGARO

Absents excusés : M. DALLA FAVERA, M. DOS SANTOS, M. TISSERAND, M. COQUIN, M. TIRLICIEN, Mme RAU (à partir du point 2025-02), Mme CALCARI-JEAN (à partir du point 2025-02) et Mme COGLIANDRO (à partir du point 2025-02).

Absents : M. MUNIER, Mme HIRSCH, M. ROSSO, Mme LEMASSON et M. VILLA

Le Président ouvre la séance à 18h, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation des comptes-rendus des séances du 10 octobre et 12 décembre 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 10 octobre et du 12 décembre 2024.

Délibération 2025-01 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Ayant pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire proposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire PREND ACTE de l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans le cadre de l'élaboration du budget 2025.

Délibération 2025-02 – MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PROCHAIN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat qui succédera au PLH en cours,
- APPROUVE la proposition de désignation et d'association à cette procédure des personnes morales et acteurs connaissant les problématiques du logement sur le territoire,
- AUTORISE le Président à conclure et signer tous les actes consécutifs liés à l'exécution d'un marché ou d'une convention d'études et d'assistance concernant l'élaboration du PLH,
- Et AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération 2025-03 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES « GRAND EST » RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE (SODEVAM) - COMMUNICATION

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Communautaire PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambres Régionale des Comptes « Grand Est » relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société de développement et d'aménagement de la Moselle.

Communication des Décisions du Bureau

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communication des Décisions du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la communication des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.



Le Président,

Lionel FOURNIER